

Ce que l'on a demandé, c'est que le gouvernement agisse d'une façon consciencieuse et honorable; que, défait à la suite d'un vote qui ne peut être interprété autrement que comme un vote de défiance, il présente sa démission. Voilà ce qu'ont dit et le chef de l'opposition et le député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas). Je pense que cela devrait maintenant être clair. Le ministre des Finances nous a pressés d'en finir avec cette question et de nous tourner vers les problèmes qui nous assaillent. Monsieur l'Orateur, c'est ce qu'a fait le Parlement lundi soir. Il s'est débarrassé du problème qui l'assaillait ainsi que tout le pays: le gouvernement. (*Applaudissements*) Le ministre a fait état des réalisations du gouvernement. Pour ma part, j'aimerais paraphraser la déclaration que fit un jour un homme d'État distingué: «Jamais autant de ministres n'ont fait si peu pour tant de gens».

En premier lieu, il faudrait bien comprendre que la loyale opposition de Sa Majesté n'a pas changé et ne changera pas la position qu'elle a prise dès le début quant au statut que détient le gouvernement à la suite des événements de lundi soir, peu importe la position des ministres au point de vue de la loi. Le gouvernement jouit de certains privilèges, mais il a certaines responsabilités à la Chambre. Ces privilèges comprennent l'usage constitutionnel, consacré depuis des siècles, de démissionner à la suite d'une défaite qui ne peut équivaloir qu'à un vote de défiance. C'est l'attitude que nous avons prise dès l'abord. Nous participons au débat, cela s'impose, comme des députés sérieux et respectables, mais notre position a été très claire, comme en fait foi le hansard de mercredi dernier, alors qu'au nom de mon parti, j'ai fait une mise en garde quant aux droits du gouvernement de poursuivre les délibérations à la Chambre.

Le scrutin tenu lundi soir représente une défaite importante qui ne peut être rachetée. Le gouvernement a alors perdu la confiance de la Chambre et je signale au premier ministre (M. Pearson), comme l'a dit le poète persan, que:

The Moving Finger writes: and, having writ,
Moves on: nor all your Piety nor Wit,
Shall lure it back to cancel half a Line,
Nor all your Tears wash out a Word of it.

L'hon. Mlle LaMarsh: Seul avec une cruche de vin et toi!

[M. Baldwin.]

M. Baldwin:

—A Loaf of Bread—and Thou
Beside me singing in the Wilderness—
Oh, Wilderness were Paradise enow!

Et, pourrais-je ajouter, ni aucune de vos insinuations de tromperie ou de subterfuge.

Je regrette beaucoup que le premier ministre n'ait pas retiré sans ambages les remarques qu'il a faites l'autre soir lors de l'émission télévisée du réseau national de Radio-Canada. J'admets que nous à la Chambre devons tous exprimer parfois de fermes convictions. Nos commettants nous ont élus pour les représenter et pour que nous nous prononcions fermement et énergiquement à la Chambre. Il nous arrive parfois de dire, surtout ici, des choses que nous regrettons. Mais ce soir-là, le premier ministre a fait une suite de déclarations diffusées à des millions de personnes.

Il faut consulter toute la transcription de cette émission pour saisir la portée de ce qu'il a dit alors. Force est d'en conclure qu'il a accusé tous les députés qui ont voté lundi soir de tromperie et de s'être comportés de façon infâme et méprisable.

● (4.00 p.m.)

Le très honorable représentant devrait revoir ses propos d'aujourd'hui et ceux de l'autre jour. S'il le faisait, il reviendrait sûrement à la Chambre et répudierait entièrement et franchement le texte et l'inspiration de sa déclaration de l'autre jour. D'ici à ce qu'il le fasse, une tache ou un soupçon obscurcira la réputation de tous les députés qui ont participé aux travaux de la Chambre et qui ont voté lundi dernier.

On a discuté de la situation dans laquelle se trouve le gouvernement lors de votes de ce genre ou d'autres. Le premier ministre a tenté d'établir ce qu'on appellera certainement à l'avenir «le principe Pearson sur les motions de confiance». Avant d'étudier ce point, il est essentiel, je crois, que les députés examinent les faits et considèrent la situation actuelle dans le contexte des procédés démocratiques et des institutions parlementaires.

Il devient de plus en plus évident et inquiétant pour nous tous, qui avons foi dans le régime actuel, que les pouvoirs et les droits des assemblées législatives diminuent constamment et que ceux de l'exécutif s'accroissent à un rythme alarmant. Je ne songe pas nécessairement aux droits et privilèges des